

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Marie-Hélène ROUX, Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS), Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND)

Mr Patrick VEY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 31 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

### Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 336 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section A numéro 334 (L'Herm)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 779 (Les Hourches)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Tarifs de vente et de renouvellement des concessions du cimetière communal** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise en date du 29 juin 2017 qui avait fixé le prix d'un renouvellement de concession collective pour 20 ans. Il s'avère que cette durée de renouvellement n'est pas autorisée par la législation. Il y a donc lieu d'apporter une modification en conséquence.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité de fixer les tarifs de vente ou de renouvellement des concessions du cimetière communal comme suit :

- Vente d'une concession collective – C1 – 50 ans : 600 Euros
- Vente d'une concession individuelle – C 1 – 50 ans : 300 Euros
- Vente d'une concession collective – C 2 – 50 ans : 700 Euros
- Vente d'une concession individuelle – C 2 – 50 ans : 350 Euros
- Vente d'une concession collective – C 3 – 50 ans : 800 Euros
- Vente d'une concession individuelle – C 3 – 50 ans : 400 Euros
- Renouvellement d'une concession collective – C 1 – C 2 – C 3 – 50 ans : 500 Euros
- Renouvellement d'une concession collective – C 1 – C 2 – C3 – 30 ans : 300 Euros
- Renouvellement d'une concession individuelle – C 1 – C 2 – C 3 – 50 ans : 250 Euros
- Renouvellement d'une concession individuelle – C 1 – C 2 – C3 – 30 ans : 150 Euros
- Vente d'une case de Columbarium – 1 niche de 4 places – 50 ans : 1600 Euros
- Renouvellement d'une case de Columbarium – 1 niche de 4 places – 50 ans : 800 Euros
- Renouvellement d'une case de Columbarium – 1 niche de 4 places – 30 ans : 500 Euros

**Modification régie 'Menues dépenses'** : Monsieur le Maire rappelle au conseil l'existence d'une régie 'Menues dépenses' qui permet d'effectuer des achats en espèces d'une valeur inférieure à 100 Euros. Il

précise qu'il y a possibilité de rattacher une carte bancaire à cette régie qui fonctionnerait comme un compte de dépôt d'un montant de 500 Euros, ce qui permettrait notamment de faire des achats sur internet d'objets difficiles à trouver sur place.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la régie 'Menues dépenses', autorise l'ouverture d'un compte de dépôt et autorise Mr le Maire à modifier l'acte constitutif.

**Suppression régie 'Guide pratique et touristique du Monastier' :** Mr le Maire rappelle au conseil que lors du dernier conseil, il a été décidé de créer une régie 'Guide pratique et touristique du Monastier' afin d'encaisser le montant des ventes de ce guide. Après réflexion, le Trésorier Municipal estime que la création d'une nouvelle régie complique l'encaissement de ces fonds et demande que ceux-ci soient rattachés à la régie déjà existante 'Espace Culturel'. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération prise en date du 31 mai dernier.

**Modification de la régie 'Espace Culturel' :** Comme il a été dit précédemment, il y a lieu de modifier les termes de l'acte constitutif de la régie 'Espace Culturel' afin de pouvoir y ajouter l'encaissement de la vente des guides pratiques et touristiques du Monastier.

Après délibération, le conseil municipal approuve donc la modification de la régie en ce sens.

**Enquête publique au village de Crouziols :** Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'acquisition d'une partie de chemin rural au village de Crouziols. Il indique que le propriétaire riverain souhaiterait pouvoir acquérir cette partie en vue de créer une unité de propriété avec sa maison attenante et d'installer un système d'assainissement non collectif aux normes. Mr le Maire présente au conseil le plan prévisionnel de cette acquisition pour laquelle aucun document d'arpentage n'a encore été établi. Après délibération, le conseil autorise Mr le Maire à lancer une enquête publique de déclassement en vue de l'aliénation de cette partie de chemin rural à Mr GAUTHIER Alain, propriétaire riverain.

Monsieur le Maire rappelle ensuite la délibération prise en date du 29 juin 2017 par laquelle le conseil municipal avait autorisé la vente d'une partie du même chemin rural à Mr MONTEIL Roger sans enquête publique préalable, vente dont le principe a par ailleurs été accepté par les services de la Préfecture. Il propose d'ajouter ce dossier à l'enquête publique qui va être lancée pour Mr GAUTHIER. Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à lancer une enquête publique de déclassement en vue de l'aliénation de cette partie de chemin rural à Mr MONTEIL.

**Nomination d'un commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques :** Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal toutes les enquêtes publiques à effectuer suite aux différentes décisions du conseil municipal :

- Régularisation du chemin de Malaval
- Déclassement du chemin de la carrière du Mont
- Vente de parties de chemin rural au village de Crouziols (3 affaires)
- Vente d'une partie du domaine public – Place du Vallat

Après délibération, le conseil municipal approuve la nomination de Monsieur Roger PORTAL en tant que Commissaire Enquêteur pour les affaires précitées et indique que la rémunération pour frais de vacation lui sera directement versée par la commune. Monsieur le Maire indique que pour le lancement du projet de la Place du Couvent, le problème d'occupation illégale du domaine public devra être solutionné avant le début des travaux. Il propose donc d'envoyer un courrier à tous les résidents de la Place.

**Convention Transports scolaires :** Monsieur le Maire informe le conseil que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, en application de la loi NOTRE, la Région est compétente en matière de transports interurbain et

scolaire et que cette compétence a été déléguée au Département jusqu'au 31 décembre 2022. Il convient donc de mettre en place un nouveau schéma d'organisation pour le transport scolaire en gardant le principe d'une gestion de proximité et donc le maintien des actuels 'relais locaux' que sont les communautés de communes et les communes. Mr le Maire présente donc la convention permettant de régir ces nouvelles conditions d'organisation du transport scolaire.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention tripartite et sa mise en place pour la rentrée scolaire 2018/2019.

**Baux ruraux – terrain sectionnal de Crouziols** : Monsieur le Maire rappelle au conseil les débats qui ont eu lieu lors de la dernière séance concernant la signature de baux ruraux pour une partie des terrains sectionnaux de Crouziols. Il présente au conseil le projet de bail finalisé par le service juridique et rappelle que les tarifs ont été votés lors de la précédente séance. Après délibération, le conseil municipal approuve la signature d'un bail rural avec les deux exploitants concernés.

**Création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe** : Monsieur le Maire indique au conseil qu'un Agent a déposé une demande d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1ère classe. Cette demande a ensuite été transmise à la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui a donné un avis favorable. Mr le Maire propose donc de créer le poste correspondant afin de pouvoir y nommer l'Agent correspondant. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe à compter du 1er juillet 2018.

**Aménagement de la Place du Couvent - Avant projet définitif** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant projet définitif concernant l'aménagement de la place du Couvent. Celui-ci a été modifié depuis le projet initial : un mur de soutènement sera construit en bas de la place afin de prendre en compte le dénivelé important ; le nombre de places de stationnement a été légèrement augmenté et la place a été rendue accessible aux véhicules pour le marché du mardi, et ponctuellement au besoin ; la fontaine centrale jugée trop onéreuse a été déplacée et son alimentation par la source de la Conque a été prévu afin de limiter la consommation d'eau potable ; la suppression des toilettes publiques a été intégrée car elles constituent un point faible qui déstabilise la façade de l'église ; le mur situé sous la terrasse sera entièrement repris. Mr le Maire présente donc les nouveaux croquis ainsi que le nouvel estimatif d'un montant de 671 568.94 € HT. Il ajoute que compte tenu de son coût élevé, la reconstruction de la porte rouge sera laissée en option. Il tient également à rappeler le montant des subventions acquises pour ce projet qui s'élèvent à 379 000 €. Madame LHOSTE ainsi que messieurs CRESPIY et PANNEFIEU estiment que ce projet est trop onéreux compte tenu de la petite surface concernée. Mr le Maire rappelle que cette place est située en périmètre protégé, ce qui induit des contraintes auxquelles la commune ne peut se soustraire, notamment au niveau des matériaux utilisés. Il rappelle l'importance de ce lieu emblématique au centre de la cité, ainsi que de la valorisation du centre historique et du patrimoine de la commune. Il indique également que l'appel d'offres pourrait être inférieur à l'estimatif initial.

Après délibération, le conseil approuve avec trois abstentions (Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU et Sandra LHOSTE) l'avant-projet présenté et autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant.

**Aménagement de la Place du Couvent – étude pour la mise en place d'un éclairage** : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lancer une étude pour définir un plan d'éclairage de la Place du Couvent. Il présente les offres reçues pour cette étude. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Sparta pour un montant de 2820 € HT et autorise Mr le Maire à lancer l'étude correspondante.

**Réfection des voiries communales 2018** : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres a été lancé pour la réfection des voiries communales pour l'année 2018. Il présente donc les quatre offres reçues et rappelle que trois variantes avaient été proposées pour la réfection en enrobé de plusieurs voiries. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise EIFFAGE pour son offre de base à 72 605.69 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux correspondants.

**Vente terrains avenue du Puy – découpage de la parcelle** : Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de vente de la parcelle située avenue du Puy et cadastrée section B numéro 1403. Il explique que suite au désistement d'un des acquéreurs, un nouveau découpage a été fait et que celui-ci a été proposé à toutes les entreprises intéressées. Il indique que la proposition retenue est le plan provisoire numéro 5 présentant un découpage en quatre lots :

- Lot 1 : 3 200 m<sup>2</sup>
- Lot 2 : 3 500 m<sup>2</sup>
- Lot 3 : 1 000 m<sup>2</sup>
- Accès aux lots 2 et 3

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le plan provisoire de division numéro 5 et autorise Mr le Maire à signer le document d'arpentage qui permettra la séparation des parcelles. Le conseil autorise également Mr le Maire à signer les actes notariés nécessaires à ces cessions au tarif de 5 € le m<sup>2</sup> pour chaque propriétaire concerné (délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ayant fixé ce tarif).

#### Questions diverses :

**Courrier d'opposition aux compteurs LINKY** : Monsieur le Maire présente au conseil un courrier reçu de la part d'un résident de notre commune qui indique vouloir refuser la pose d'un compteur LINKY dans sa propriété.

**Plan de prévention des risques Mouvements de terrains (PPRmt)** : Mr le Maire rappelle au conseil qu'une étude d'aléas a été lancée il y a plusieurs mois par la DDT et le BRGM afin de mettre en place une nouvelle cartographie des risques mouvements de terrains sur notre commune. Mr le Maire présente donc le projet de Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain qui à terme sera opposable au Plan local d'Urbanisme Intercommunal. Les documents seront envoyés aux membres du conseil afin que chacun puisse formuler ses observations. La commune doit émettre un avis sur les documents présentés pour la fin de l'été fin, l'enquête publique devant débiter à l'automne.

**Dénomination des HLM de notre commune** : Mr le Maire informe le conseil que l'OPAC a retenu les noms suivants pour la dénomination des HLM : Les Oliviers pour celui de la rue de l'Olivier et Le Belvédère pour celui de l'Avenue des Ecoles.

**Installation d'une antenne mobile à Crouziols** : Mr le Maire informe le conseil qu'une antenne de réception de téléphonie mobile va être installée aux abords du village de Crouziols, ce qui permettra de régler les problèmes de zone blanche sur le village de Crouziols mais également pour les secteurs environnants.

**Réfection des voutes de la salle d'exposition** : Mr le Maire indique que les travaux de réfection des voutes de la salle d'exposition devraient pouvoir débiter en fin d'année 2019.

#### Dates diverses :

- **Vernissage Exposition temporaire JP2** vendredi 29 juin à 18 heures

Prochain Conseil le jeudi 6 septembre 2018 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.